

Séance ordinaire du conseil municipal tenue le lundi 9 décembre 2013, à 19 h.

Sous la présidence du maire, monsieur Gilles Boucher et en présence du trésorier, monsieur Sébastien Racette, étaient présents et formant quorum les conseillers et conseillères suivants : monsieur Daniel Beaudoin, monsieur Alexandre Cantin, madame Gisèle Dicaire, madame Johanne Lepage, monsieur Stéphane Longtin et madame Lisiane Monette.

## **ORDRE DU JOUR**

19 h

- 1. Ouverture et constatation du quorum.**
- 2. Adoption de l'ordre du jour.**
- 3. Approbation de procès-verbaux.**
  - a) Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson tenue le lundi 25 novembre 2013 à 19 h.
- 4. Première période de questions.**
- 5. Rapport du maire.**
  - a) Rapport du maire.
- 6. Administration, Finances et Qualité de services**
  - a) Rapport des responsables et comités.
  - b) Présentation et approbation des comptes.
  - c) Autorisation de transferts budgétaires.
  - d) Dépôt du registre des déclarations des dons, des marques d'hospitalité et des avantages reçus des élus municipaux.
  - e) PG Solutions inc. – Renouvellement des contrats d'entretien et de soutien des applications (CESA) PGMégagest, gestionnaire municipal et AccèsCité-UEL.
  - f) Comité des Fêtes du 150<sup>e</sup> Anniversaire – Repositionnement.
  - g) Implantation de boîtes postales sur la montée Gagnon – Cession de Domaine des 4 Collines.
  - h) Circulation des motoneiges – Chemins publics.
  - i) Location de salle – Conseil local du patrimoine.
  - j) Achat d'une plieuse automatique.
  - k) Prolongation - Avenant au bail du Centre le Florès.
  - l) Vieux couvent, 88 chemin Masson.
  - m) Centre culturel, 414, rue du Baron-Louis-Empain.
  - n) Ancien terrain de l'Auberge Baron-Empain (410), rue du Baron-Louis-Empain.
  - o) Modification de signataires.
- 7. Sécurité publique, Sécurité incendie et Sécurité civile.**
  - a) Rapports des responsables et comités.
- 8. Travaux publics et Hygiène du milieu**
  - a) Rapport des responsables et comités.
  - b) Embauche – Concours d'emploi # 201311-23 – Chauffeur-opérateur temporaire quart de soir – M. Daniel Laberge et M. Patrick Desloges.
  - c) Autorisation de paiement – Décompte progressif # 1 - Réaménagement aux postes de pompage et réservoirs d'aqueduc et à l'usine d'épuration des eaux – Dossier # HYG-201308-18 – Nordmec Construction inc.
  - d) Autorisation de paiement – Contrôle de la qualité des matériaux et mise en œuvre Travaux chemin du Lac-Violon – Dossier # TP-201306-14 – Groupe ABS (laboratoire).
- 9. Urbanisme, Environnement et Mise en valeur du territoire**
  - a) Rapports des responsables et comités.
  - b) Politique de remboursement d'analyses d'eau – Associations des lacs.
- 10. Loisirs, Culture et Promotion touristique**
  - a) Rapports des responsables et comités.
  - b) Conseil de la Culture des Laurentides – Renouvellement d'adhésion 2013-2014.

- c) Contrat – Mme Manon Thibault, maquilleuse.
- d) Contrat – M. Junior Brin, mascotte.
- e) Programmation des loisirs d’hiver – Tarification.

**11. Correspondance.**

**12. Affaires nouvelles.**

- a) Avis de motion du règlement # 80-2014.
- b) Avis de motion du règlement # 81-2014.

**13. Seconde période de questions.**

**14. Levée de la séance.**

**1. OUVERTURE ET CONSTATATION DU QUORUM**

Son honneur le maire, monsieur Gilles Boucher, souhaite la bienvenue aux membres et constate le quorum à sept (7) membres.

4745-12-2013

**2. ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR**

ATTENDU que les membres du conseil ont tous reçu un projet d'ordre du jour joint à la convocation de la présente séance du conseil municipal ;

ATTENDU que les membres du conseil ont pris connaissance de l’ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette, APPUYÉ par monsieur Alexandre Cantin et il est unanimement résolu ce qui suit :

QUE l’ordre du jour soit et est approuvé tel que rédigé.

**3. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**

4746-12-2013

a) APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SAINTE-MARGUERITE-DU-LAC-MASSON TENUE LE LUNDI 25 NOVEMBRE 2013 À 19 H.

ATTENDU que les membres du conseil ont tous reçu un projet de procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 25 novembre 2013 joint à la convocation de la présente séance du conseil municipal en vue de son approbation ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Johanne Lepage, APPUYÉ par monsieur Daniel Beaudoin et il est unanimement résolu ce qui suit :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson tenue le lundi 25 novembre 2013 à 19 h soit et est approuvé avec la modification suivante :

- À la résolution # 4730-11-2013, les mots « de l’article 4.05 » sont supprimés de l’avant dernier alinéa.

**4. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

**5. RAPPORT DU MAIRE**

Monsieur le maire, Gilles Boucher, rappelle la rencontre du Conseil local du patrimoine, le 12 décembre 2013 à 19 h, à l’Église de Sainte-Marguerite pour recevoir les représentations des intéressés au regard de la citation d’éléments du Centre culturel.

Le rapport du maire sur la situation financière se fera à la séance extraordinaire à se tenir le 16 décembre. Monsieur le maire mentionne également les autres sujets qui sont portés à l’ordre du jour de cette séance extraordinaire :

1. Rapport du maire sur la situation financière.
2. Comité stratégique du conseil et du maire.
3. Adoption du règlement # 80-2014 – Emprunt achat 88, chemin Masson
4. Adoption du règlement # 81-2014 – Emprunt achat terrain (410), rue du Baron-Louis-Empain.
5. Autorisation de paiement – Honoraires professionnels – Dossier # TP-201304-04 – Les Consultants S. M. Inc.
6. Autorisation de paiement – Réfection du chemin du Lac-Violon – Dossier # TP-201305-13 – Décompte progressif # 2 (Provisoire) Sintra inc.
7. Projet télémétrie TECQ.
8. Décomptes progressifs - TECQ
9. Résultats d'ouverture des soumissions - Entretien du réseau d'éclairage public – Dossier # TP-201309-32 – Contrat
10. Résultats d'ouverture des soumissions – Approvisionnement en Diesel clair – Dossier # TP-2013 - Contrat.
11. Résultats d'ouverture des soumissions – Mazout léger # 2. – Dossier # TP-2013 - Contrat.
12. Indexation salariale 2014 – Employés municipaux autres que syndiqués.
13. Comité consultatif d'urbanisme – Nomination du président.

## **6. ADMINISTRATION, FINANCES ET QUALITÉ DE SERVICES**

### **a) RAPPORT DES RESPONSABLES ET COMITÉS.**

La responsable, madame Johanne Lepage, commente la préparation du budget en cours et mentionne qu'il sera déposé le 20 janvier 2014 en séance pour adoption. Une rencontre avec les membres du conseil municipal d'Estérel est prévue ce vendredi 13 décembre 2013 pour traiter du budget d'agglomération.

Mme Lepage explique également que le Service de la Trésorerie traite actuellement les paiements de la rétroactivité aux employés pour les années 2012 et 2013 compte tenu de la signature de la convention collective le 29 novembre dernier.

**4747-12-2013**

### **b) PRÉSENTATION ET APPROBATION DES COMPTES.**

ATTENDU les dépenses incompressibles le tout tel qu'il appert aux périodes et selon les chèques suivants :

Période du 23 au 29 novembre 2013,	
chèques # 21 377 à # 21 385 totalisant :	54 570.02 \$ ;
Période du 30 novembre au 6 décembre 2013,	
chèques # 21 386 à # 21 408 totalisant :	208 681.93 \$.

ATTENDU les comptes du mois de décembre 2013 totalisant 151 614.02 \$ ;

IL EST PROPOSÉ par madame Johanne Lepage, APPUYÉ par monsieur Daniel Beaudoin et il est unanimement résolu ce qui suit :

QUE les dépenses incompressibles, représentées par les chèques # 21 377 à # 21 408, et les comptes du mois de décembre 2013 au montant total de 414 865.97 \$, soient approuvés et payés.

Je certifie que les crédits sont disponibles pour couvrir ces dépenses.

---

Sébastien Racette  
Trésorier

**4748-12-2013**

### **c) AUTORISATION DE TRANSFERTS BUDGÉTAIRES.**

ATTENDU que pour respecter la *Loi sur les cités et villes*, la Ville doit disposer de crédit suffisant pour réaliser toute dépense ;

ATTENDU qu'après suivi des dépenses et analyse, certains transferts budgétaires se doivent d'être effectués ;

ATTENDU le tableau des transferts tel que préparé par monsieur Sébastien Racette, trésorier, en date du 6 décembre 2013, joint à la présente pour en faire partie intégrante ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette, APPUYÉ par monsieur Stéphane Longtin et il est unanimement résolu ce qui suit :

QUE ce conseil autorise le Service de la Trésorerie à procéder aux transferts budgétaires pour les montants et aux postes tels qu'ils apparaissent au tableau précité.

d) DÉPÔT DU REGISTRE DES DÉCLARATIONS DES DONNS, DES MARQUES D'HOSPITALITÉ ET DES AVANTAGES REÇUS DES ÉLUS MUNICIPAUX.

Conformément à l'article 6 du Règlement pourvoyant à l'adoption du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux # 62-2011, la greffière adjointe, madame Judith Saint-Louis, dépose au conseil l'extrait du registre des déclarations de dons, marques d'hospitalité et avantages reçus par les élus municipaux.

4749-12-2013

e) PG SOLUTIONS INC. – RENOUELEMENT DES CONTRATS D'ENTRETIEN ET DE SOUTIEN DES APPLICATIONS (CESA) PGMÉGAGEST, GESTIONNAIRE MUNICIPAL ET ACCÈSCITÉ-UEL.

ATTENDU la proposition de PG Solutions inc. datée du 1<sup>er</sup> janvier 2014 relativement au contrat d'entretien et de soutien des applications informatiques municipales (CESA) PGMégaGest pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2014 au montant de 7 815.00 \$ plus les taxes applicables ;

ATTENDU la proposition de PG Solutions inc. datée du 1<sup>er</sup> janvier 2014 relativement au contrat d'entretien et de soutien des applications informatiques municipales (CESA) du Gestionnaire municipal pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2014 au montant de 10 250.00 \$ plus les taxes applicables ;

ATTENDU la proposition de PG Solutions inc. en date du 1<sup>er</sup> janvier 2014 relativement au contrat d'entretien et de soutien des applications informatiques municipales (CESA) AccèsCité-UEL pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2014 au montant de 2 705.00 \$ plus les taxes applicables ;

ATTENDU la proposition de PG Solutions inc. en date du 1<sup>er</sup> décembre 2013 relativement au contrat d'entretien et soutien des applications de Logiciels Première Ligne pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2014 au montant de 930.00 \$ plus les taxes applicables ;

ATTENDU la recommandation favorable de monsieur Sébastien Racette, trésorier ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette, APPUYÉ par madame Gisèle Dicaire et il est unanimement résolu ce qui suit :

QUE ce conseil accepte les propositions de PG Solutions inc. précitées et portant respectivement les numéros CESA12967, CESA12968, CESA12969 et CESA11411 lesquelles demeurent attachées à la présente pour en faire partie intégrante et autorise le Service de la Trésorerie à acquitter les factures en temps et lieu.

QUE ces dépenses soient imputées et réparties aux postes budgétaires appropriés.

4750-12-2013

f) COMITÉ DES FÊTES DU 150<sup>e</sup> ANNIVERSAIRE – REPOSITIONNEMENT.

ATTENDU que ce conseil souhaite que les Fêtes du 150<sup>e</sup> Anniversaire soient des manifestations s'assimilant à une grande fête familiale où l'on se remémore les origines et où il est question aussi d'avenir ;

ATTENDU la résolution # 4635-08-2013 prise le 19 août 2013 par laquelle le conseil mandatait la directrice générale, madame Francine Labelle, à la mise sur

pieds du Comité des Fêtes du 150<sup>e</sup> anniversaire de la Ville selon certaines dispositions ;

ATTENDU la résolution # 4684-10-2013 prise le 1<sup>er</sup> octobre 2013 mentionnant une aide aux organismes devant présenter au plus tard le 31 décembre 2013 une activité ou une manifestation représentative de leur organisme ;

ATTENDU qu'il y a lieu de s'adjoindre des citoyens et autres personnes que celles mentionnées à la résolution précitée au Comité des Fêtes du 150<sup>e</sup> ;

ATTENDU qu'il y a lieu également de confier à une personne expérimentée et dynamique la fonction de chargé(e) de projet (organisateur(trice)) d'événements spéciaux la préparation et la promotion de la programmation des festivités entourant le 150<sup>e</sup> anniversaire de fondation de la Ville ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Gisèle Dicaire, APPUYÉ par madame Johanne Lepage et il est unanimement résolu ce qui suit :

QUE ce conseil décrète que les Fêtes du 150<sup>e</sup> Anniversaire de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson se dérouleront à compter du 30 juin 2014 au 30 juin 2015 et par un coup d'envoi le 24 juin 2014.

QUE le Comité des Fêtes du 150<sup>e</sup> soit formé des personnes suivantes :

Au niveau organismes :

- Mme Rachel Guay, représentant les artisans, Association des Artistes-Peintre et Artisans de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson ;
- M. Gilles David, représentant le Club de l'Âge d'Or ;
- M. Richard Barbeau, représentant la Coopérative Solidarité et Santé du Lac-Masson ;
- M. Georges Dancosst, représentant la Paroisse de Sainte-Marguerite ;
- M. Alain Messier, représentant la Société d'Histoire de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson/Estérel ;
- Madame Martine Mc Clean, représentante jeunesse

Au niveau citoyen :

- M. Pierre Landreville, citoyen

Au niveau municipal :

- M. Gilles Boucher, maire de la Ville ;
- Mme Francine Labelle, directrice générale de la Ville ;
- Mme Julie Forgues, adjointe à la direction et aux communications de la Ville ;
- M. Benoît Beauchamp, coordonnateur du Service des Loisirs et de la Culture de la Ville ;
- Et le ou la chargé(e) de projet à être embauché(e).

QUE ce conseil autorise la production d'une représentation visuelle spécifique (logo) pour le 150<sup>e</sup> anniversaire.

QUE ce conseil mandate l'adjointe à la direction et aux communications, madame Julie Forgues, à faire paraître l'offre d'emploi pour le ou la chargé(e) de projet précité(e).

QUE ce conseil repousse l'échéance prévue du 31 décembre 2013 au 31 janvier 2014 pour que les organismes puissent présenter leur projet au Comité.

QUE ce conseil entérine la présidence d'honneur de cet événement historique qui a été confiée au Dr. Olivier Gaudet et l'en remercie.

ET QUE ce conseil affecte aux dépenses des Fêtes du 150<sup>e</sup> un montant n'excédant pas 75 000 \$ en provenance du surplus accumulé non affecté au 31 décembre 2012.

g) IMPLANTATION DE BOÎTES POSTALES SUR LA MONTÉE GAGNON –  
CESSION DE DOMAINE DES 4 COLLINES.

ATTENDU la demande des citoyens du secteur de la montée Gagnon à l'effet que ces derniers puissent obtenir de Postes Canada de nouvelles boîtes groupe sur la montée Gagnon compte tenu du nombre croissant de résidents permanents, notamment dans le Domaine des 4 Collines ;

ATTENDU que la localisation des boîtes requiert un emplacement hors route avec une virée sécuritaire pour la desserte de ces boîtes ;

ATTENDU qu'après étude des avenues possibles, un emplacement appartenant à Domaine des 4 Collines inc. a été retenu comme l'emplacement le plus avantageux pour la desserte du secteur ;

ATTENDU que Domaine des 4 Collines inc. est favorable à la cession de l'emplacement à la Ville pour que cette dernière en fasse l'entretien de la virée planifiée et exécutée en collaboration avec le Service de l'Urbanisme et le Service des Travaux publics et Services techniques le tout pour la valeur nominale de 1 \$ ;

ATTENDU le protocole d'entente de cession au préalable intervenu et signé par la directrice générale, madame Francine Labelle, le 30 septembre 2013 ;

ATTENDU qu'il y a lieu de s'adjoindre les services professionnels d'un arpenteur-géomètre pour la préparation de la description technique de même que d'un notaire en vue la cession à intervenir ;

ATTENDU la recommandation de madame Judith Saint-Louis, greffière adjointe, en faveur des soumissions les plus basses soit celle de M. Robert Lessard, arpenteur-géomètre et celle de maître Jean-Charles Luc, notaire ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Daniel Beaudoin, APPUYÉ par madame Gisèle Dicaire et il est unanimement résolu ce qui suit :

QUE ce conseil entérine l'offre de cession du Domaine des 4 Collines inc. et la signature de la directrice générale, madame Francine Labelle, à l'entente intervenue au préalable pour cette parcelle située sur la montée Gagnon pouvant être décrite comme étant une partie du lot 17 du rang onze du canton Wexford de la Paroisse de Sainte-Marguerite de la circonscription foncière de Terrebonne, mesurant approximativement cent (100) pieds par soixante (60) pieds de profondeur et comprenant environ 5 812 pieds carrés, laquelle étant représentée au croquis joint au protocole précité, le tout pour la valeur nominale de 1 \$.

QUE ce conseil retienne la proposition de monsieur Robert Lessard, arpenteur géomètre, de Barry, Régimbald, Lessard au montant de 850 \$ plus les taxes applicables pour l'arpentage, la pose de bornes et la production d'une description technique de l'emplacement retenu.

QUE ce conseil retienne la proposition du cabinet de Me Jean-Charles Luc, notaire au montant de 687.38 \$ toutes taxes incluses pour la rédaction et l'officialisation de la cession de l'immeuble à la Ville par le Domaine des 4 Collines inc.

QUE le maire, Gilles Boucher, ou le maire suppléant en son absence, et la directrice générale, madame Francine Labelle, ou la greffière adjointe ou le trésorier en son absence, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson les documents inhérents à cette cession.

QUE tous les frais inhérents à l'aménagement de la virée, l'arpentage et la cession de l'immeuble soient à la charge entière de la Ville.

QUE le Service des Travaux publics et Services techniques soit requis de procéder au déneigement de la virée d'accès aux boîtes et que les boîtes soient entretenues par Postes Canada.

QUE ces dépenses soient imputées au poste budgétaire # 02-32000-410.

**4752-12-2013**  
Modifiée le 16 février  
2015-02-18 par la  
résolution # 5213-02-  
2015

h) CIRCULATION DES MOTONEIGES – CHEMINS PUBLICS.

ATTENDU la demande du Club d'Auto-Neige Blizzard telle que formulée le 4 décembre 2013 pour obtenir l'autorisation de circuler sur les chemins publics de la Ville aux traverses des sentiers de motoneiges avec la voie publique de même que dans certaines rues pour se rendre aux services de restauration et de stations services ;

ATTENDU que la motoneige et particulièrement les sentiers entretenus par le club local de motoneiges, le Club d'Auto-Neige Blizzard, depuis plus de quarante ans, contribuent de manière importante aux retombées économiques locales dans la période hivernale pour Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson ainsi que toute l'année par l'établissement des villégiateurs ;

ATTENDU que la circulation conjointe des motoneigistes et des automobilistes est possible en autant qu'une signalisation, une bonne visibilité et des balises adéquates sont en place pour bien renseigner les uns et les autres ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Johanne Lepage, APPUYÉ par monsieur Stéphane Longtin et il est unanimement résolu ce qui suit :

QUE ce conseil acquiesce à la demande du Club d'Auto-Neige Blizzard et autorise les motoneigistes à traverser les chemins publics qui croisent leurs sentiers aménagés et balisés.

QUE le directeur du Service et des Travaux publics soient autorisés à disposer la signalisation adéquate sur les chemins publics pour la circulation en motoneige.

QUE ce conseil autorise par ailleurs la circulation de motoneiges sur le chemin Masson entre la rue des Galais et le chemin d'Estérel, sur la rue des Pins, sur le chemin de Sainte-Marguerite jusqu'au pont traversant la rivière, le tout de manière à permettre les services de ravitaillement en essence et de restauration des motoneigistes qui emprunteront ces voies de service en autant que ces derniers demeurent dans l'espace balisé et suivent la signalisation à être installée conjointement par le Service des Travaux publics et Services techniques et le Club d'Auto-Neige Blizzard.

QUE la portion du trottoir du chemin de Sainte-Marguerite entre la rivière et le chemin Masson soit strictement réservée aux piétons.

**QUE ce conseil autorise les motoneigistes à emprunter le lien praticable reliant la piste 33 à partir du lac Masson sur une distance approximative de 250 mètres sur le terrain du parc Édouard-Masson en bordure du lac de même que sur la propriété louée par la Ville où est située l'hôtel de Ville au 88, chemin Masson par le stationnement arrière pour se rendre aux services de restauration du noyau villageois.**

QUE la portion des dépenses découlant des présentes assumées par la Ville soient imputées au poste budgétaire # 02-35500-640.

**4753-12-2013**

i) LOCATION DE SALLE – CONSEIL LOCAL DU PATRIMOINE.

ATTENDU la tenue d'une séance publique du Conseil local du patrimoine de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson le 12 décembre 2013 à l'Église de Sainte-Marguerite ;

ATTENDU le protocole de location intervenu entre Œuvre et Fabrique de Sainte-Marguerite et la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson représentée par le maire, monsieur Gilles Boucher, le 25 novembre dernier ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette, APPUYÉ par monsieur Daniel Beaudoin et il est unanimement résolu ce qui suit :

QUE ce conseil entérine cette dépense au montant de 250.00 \$ payable à la

Œuvre et Fabrique de Sainte-Marguerite et imputable au poste budgétaire # 02-11000-510.

**4754-12-2013**

j) ACHAT D'UNE PLIEUSE AUTOMATIQUE.

ATTENDU les besoins de la Ville pour effectuer différents types de pliages lors de travaux d'impression de masse ;

ATTENDU que la plieuse actuelle est désuète et que l'acquisition d'une nouvelle plieuse automatique permettra le pli de papiers plus épais, de dimensions variées, un plus grand volume, plus de fiabilité et donc une économie sur les frais lors de publipostage ;

ATTENDU la recommandation de madame Julie Forgues, adjointe administrative à la direction et aux communications, en faveur de la plieuse Ideal modèle 307A au coût de 3 500.00 \$ plus les taxes applicables ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette, APPUYÉ par madame Gisèle Dicaire et il est unanimement résolu ce qui suit :

QUE ce conseil autorise l'achat de la plieuse Ideal précitée au coût de 3 500.00 \$ plus les taxes applicables de Juteau Ruel inc.

QUE la dépense de cette immobilisation soit payable par le fonds de roulement sur une période de trois (3) ans.

**4755-12-2013**

k) PROLONGATION – AVENANT AU BAIL LE FLORÈS AU 414, BARON-LOUIS-EMPAIN.

ATTENDU les avenants au bail intervenu le 15 août 2013 suivant la résolution # 4537-05-2013 datée du 21 mai 2013 pour la prolongation du bail au 1<sup>er</sup> octobre 2013 de même que le 30 octobre 2013 suivant la résolution 4694-10-2013 datée du 1<sup>er</sup> octobre 2013 pour la prolongation du bail au 31 décembre 2013 ;

ATTENDU la récente demande du Centre du Florès pour prolonger de nouveau l'occupation des locaux au Centre culturel au 414, Baron-Louis-Empain au 31 mars 2014 n'étant pas encore parvenu à se reloger ;

ATTENDU qu'après étude, et recommandation favorable de monsieur Sébastien Racette, trésorier, ce conseil entend prolonger l'occupation comme demandé ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Gisèle Dicaire, APPUYÉ par monsieur Daniel Beaudoin et il est unanimement résolu ce qui suit :

QUE ce conseil accepte la demande du Centre le Florès pour la prolongation du bail actuel jusqu'au 31 mars 2014 et autorise le maire, monsieur Gilles Boucher, ou le maire suppléant en son absence, et la directrice générale et greffière, madame Francine Labelle, ou la greffière adjointe ou le trésorier en son absence, à signer l'avenant au bail permettant sa prolongation sans obligation additionnelle jusqu'au 31 mars 2014.

**4756-12-2013**

Modifiée par la  
résolution  
# 4772-12-2013  
Le 16 décembre 2013

l) VIEUX COUVENT, 88, CHEMIN MASSON

ATTENDU la promesse de bail intervenue le 23 mai 2013 entre la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson et 9264-2867 Québec inc. pour la location de l'immeuble sis au 88, chemin Masson pour une période n'excédant pas cinq ans assortie d'une option d'achat durant la durée du bail portant sur l'ensemble des lieux loués ;

ATTENDU la résolution # 4533-05-2013 autorisant la mairesse, madame Linda Fortier et la directrice générale, madame Francine Labelle, à signer pour et au nom de la Ville cette promesse de bail ;



ATTENDU que cette promesse de bail était liée à un bail à intervenir au moment de l'aménagement des bureaux de l'hôtel de Ville ;

ATTENDU que les membres de ce conseil, après avoir évalué l'ensemble des avantages et inconvénients liés au déménagement des bureaux administratifs dans l'ancien couvent, considèrent également que cet immeuble répond aux besoins actuels et futurs de l'hôtel de ville quant à son emplacement et sa superficie ;

ATTENDU que ce conseil privilégie l'option d'achat immédiat, au détriment d'une location qui s'étendait sur une période de cinq (5) ans, et qui représente un coût annuel estimé à 145 100 \$ par année (capital et intérêts) au lieu de frais de location de 230 000 \$ par année le tout afin de protéger l'investissement des contribuables ;

ATTENDU qu'une clause pénale de l'ordre de 690 000 \$ était prévue advenant le cas où la Ville omettrait ou refuserait de signer le bail ;

ATTENDU que ce conseil considère important de ne pas pénaliser les contribuables avec des frais juridiques et de respecter la capacité de payer de ces derniers ;

ATTENDU que, selon les pourparlers avec 9264-2867 Québec inc., cette dernière s'engage à renoncer aux pénalités indiquées à la promesse de bail et au projet de bail ;

ATTENDU que, selon les pourparlers, 9264-2867 Québec inc. accepte que la promesse de bail et le bail soient résolus, le tout selon une entente à intervenir ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette, APPUYÉ par madame Gisèle Dicaire et il est unanimement résolu ce qui suit :

QUE ce conseil annule rétroactivement au 23 mai 2013 la promesse de bail signée.

QUE ce conseil opte plutôt pour une acquisition de l'immeuble de 9264-2867 Québec inc. et qu'il mandate le maire, monsieur Gilles Boucher, à finaliser une entente pour un prix d'achat respectant globalement les coûts anticipés dans la promesse de bail pour une somme n'excédant pas 2 989 000 \$ incluant les taxes applicables et autorise le maire, monsieur Gilles Boucher, ou le maire suppléant en son absence, et la directrice générale, madame Francine Labelle, ou la greffière adjointe ou le trésorier en son absence, à signer pour et au nom de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, l'offre d'achat à intervenir et tous les documents en découlant, le tout conditionnel à l'approbation d'un règlement d'emprunt.

~~QUE ce conseil affecte au prix d'achat une somme de 200 000 \$ en provenance du surplus accumulé non affecté au 31 décembre 2012.~~

QUE ce conseil autorise les démarches d'adoption d'un règlement d'emprunt.

QUE la directrice générale, madame Francine Labelle, soit mandatée à recevoir des offres professionnelles de notaires selon les dispositions en telle matière pour la rédaction de l'acte de vente à intervenir.

QUE tous les frais inhérents à cette transaction soient à la charge entière de la Ville.

#### **4757-12-2013**

##### **m) CENTRE CULTUREL, 414, RUE DU BARON-LOUIS-EMPAIN.**

ATTENDU la résolution # 4683-10-2013 par laquelle le conseil municipal autorisait la vente du Centre culturel, 414, rue du Baron-Louis-Empain, à HBO Construction inc. pour la somme de 100 000 \$ plus les taxes applicables, selon les termes et conditions énoncés à l'offre d'achat intervenue le 11 juin 2013 ;

ATTENDU l'acte de vente intervenu devant notaire le 25 octobre 2013 ;

ATTENDU l'orientation des membres du nouveau conseil municipal élus lors de l'élection du 3 novembre 2013 axée sur la faisabilité pour la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson de se réappropriier cet immeuble visé par l'avis d'intention de classement émis par le ministère de la Culture et des Communications le 18 avril 2013 ;

ATTENDU la préoccupation de ce conseil de procéder à cette transaction tout en évitant les frais juridiques et en respectant la capacité de payer des contribuables ;

ATTENDU les négociations entamées par le maire, monsieur Gilles Boucher, et le conseiller et maire suppléant, monsieur Alexandre Cantin, auprès des représentants de HBO Construction inc. en vue de tenter d'en arriver à un règlement satisfaisant pour les deux parties en cause ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Alexandre Cantin, APPUYÉ par madame Johanne Lepage et il est unanimement résolu ce qui suit :

QUE ce conseil entérine les démarches de négociation du maire, monsieur Gilles Boucher, et du conseiller et maire suppléant, monsieur Alexandre Cantin, auprès des représentants de HBO Construction inc. en vue d'en arriver à une entente hors cour dans le meilleur intérêt collectif.

QUE ce conseil autorise la conclusion de l'annulation de la vente de l'immeuble du Centre culturel, 414, rue du Baron-Louis-Empain, pour la somme déboursée par HBO Construction inc., lors de la transaction du 25 octobre 2013 et autorise le remboursement de cette somme, soit 100 000 \$ plus les taxes applicables, à même le produit de la vente et conditionnellement à ce que HBO Construction renonce à tout recours en dommages et intérêts par rapport à tous ses projets de construction sur les lots concernés.

QUE la directrice générale, madame Francine Labelle, soit mandatée à recevoir des offres professionnelles de notaires selon les dispositions en telle matière pour la rédaction de l'acte de vente à intervenir.

QUE tous les frais inhérents à cette transaction soient à la charge entière de la Ville.

QUE ce conseil autorise le maire, monsieur Gilles Boucher, et la directrice générale, madame Francine Labelle, à signer pour et au nom de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson tous les documents inhérents à cette transaction.

**4758-12-2013**

n) ANCIEN TERRAIN DE L'AUBERGE BARON-EMPAIN (410), RUE DU BARON-LOUIS-EMPAIN.

ATTENDU que HBO Construction inc. est propriétaire de l'immeuble voisin du Centre culturel qui peut être décrit comme étant un emplacement immatriculé sous le # 6399-03-2408 composé de deux lots, soit : le lot 28-101 et 29-187 du rang 6 canton Wexford Paroisse de Sainte-Marguerite d'une superficie totale de 6 601.04 mètres carrés et connu comme étant le terrain de l'auberge sis au (410), rue du Baron-Louis-Empain ;

ATTENDU l'avis d'intention de classement émis le 18 avril 2013 par le ministère de la Culture et des Communications portant sur l'aire de protection du Centre commercial et communautaire du Domaine de l'Estérel (Centre culturel) ;

ATTENDU que les lots formant ladite aire de protection de l'immeuble patrimonial du Centre culturel englobent le terrain de HBO Construction inc. du (410), rue du Baron-Louis-Empain ;

ATTENDU que, dans le cadre du projet de redéveloppement du Centre culturel déposé par le propriétaire de l'immeuble sis au 410, rue du Baron-Louis-Empain, soit HBO Construction inc., ledit projet englobait ledit terrain de même que le terrain du Centre culturel, soit le 414, rue du Baron-Louis-Empain ;

ATTENDU que, dans le cadre de l'entente hors cour actuellement en cours, HBO Construction inc. accepte de rétrocéder l'immeuble du Centre culturel pour la somme de 100 000\$ conditionnellement à ce que la Ville fasse l'acquisition du terrain du (410), rue du Baron-Louis-Empain ;

ATTENDU qu'après analyse, ce conseil voit plusieurs avantages à ce que la Ville se porte acquéreuse de ces deux lots en bordure du lac Masson notamment pour y agrandir son frontage riverain plus ou moins 340 pieds additionnels et y prévoir des aménagements de parc fort intéressants de nature récréotouristique et/ou sportive, le tout dans l'intérêt collectif ;

ATTENDU qu'au terme de plusieurs rencontres avec les représentants de HBO Construction inc., la dernière offre se chiffre à 1,1 million de dollars ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Stéphane Longtin, APPUYÉ par monsieur Daniel Beaudoin et il est unanimement résolu ce qui suit :

QUE ce conseil entérine les démarches de négociation du maire, monsieur Gilles Boucher, et du conseiller et maire suppléant, monsieur Alexandre Cantin, avec HBO Construction inc. et accepte que la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson se porte acquéreuse des lots 28-101 et 29-187 précités formant le terrain du (410), rue du Baron-Louis-Empain pour la somme de 1,1 million de dollars, le tout conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt et conditionnellement à ce que HBO Construction inc. renonce à tout recours en dommages et intérêts par rapport à tous ses projets de construction sur les lots concernés.

QUE la directrice générale, madame Francine Labelle, soit mandatée à recevoir des offres professionnelles de notaires selon les dispositions en telle matière pour la rédaction de l'acte d'achat à intervenir.

QUE tous les frais inhérents à cette transaction soient à la charge entière de la Ville.

**4759-12-2013**

o) MODIFICATION DE SIGNATAIRES.

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier le nom de madame Linda Fortier pour celui de monsieur Gilles Boucher à titre de maire signataire dans plusieurs résolutions pour lesquelles les dossiers ne sont pas entièrement finalisés ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Johanne Lepage, APPUYÉ par madame Gisèle Dicaire et il est unanimement résolu ce qui suit :

QUE ce conseil autorise la modification de nom du maire pour monsieur Gilles Boucher en lieu et place de celui de madame Linda Fortier, mairesse, dans les dossiers qui ont été entrepris avant le 3 novembre 2013 et qui ne sont pas finalisés.

**7. SÉCURITÉ PUBLIQUE, SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE.**

a) RAPPORTS DES RESPONSABLES ET COMITÉS

Monsieur Pierre Tessier dépose le rapport mensuel des activités du mois de novembre 2013 du Service de Sécurité Incendie.

La conseillère responsable, madame Lisiane Monette, indique le Service de sécurité incendie a répondu, au mois de novembre, à 19 appels incendie et effectué plusieurs pratiques dont une avec le véhicule tout-terrain.

Elle poursuit avec le Service des premiers répondants qui ont répondu à 154 appels depuis janvier, un service qui se veut l'un des mieux organisés de la toute la MRC des Pays-d'en-Haut.

## **8. TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU**

### **a) RAPPORTS DES RESPONSABLES ET COMITÉS**

Monsieur Bernard Malo a déposé le rapport mensuel des activités du mois de novembre 2013 relativement aux Service des travaux publics et des Services techniques.

Le conseiller responsable, Monsieur Daniel Beaudoin, souligne l'excellent travail du Service des travaux publics qui s'effectue dans une atmosphère de collaboration. Plusieurs travaux ont été effectués en novembre dont deux raccordements d'aqueduc, réparation de trois bris d'aqueduc, la réparation d'une cinquantaine de luminaires, travaux de nivelage des chemins, réparations mécaniques des équipements dont le camion GMC 5500 qui devrait être remplacé.

Il termine en indiquant que les premiers tests en vue de concevoir la patinoire sur le lac Masson s'effectueront à compter du 10 décembre 2013.

**4760-12-2013**

### **b) EMBAUCHE – CONCOURS D'EMPLOI # 201311-23 – CHAUFFEUR-OPÉRATEUR TEMPORAIRE QUART DE SOIR – M. DANIEL LABERGE ET M. PATRICK DESLOGES.**

ATTENDU les besoins du Service des Travaux publics en ressources humaines pour la période hivernale notamment le déneigement pour le quart du soir ;

ATTENDU les dispositions de la convention collective en vigueur ;

ATTENDU le concours d'emploi par affichage # 201311-23 pour un poste de chauffeur-opérateur (quart de soir) temporaire pour la période hivernale ;

ATTENDU la recommandation favorable du directeur du Service des Travaux publics et Services techniques, monsieur Bernard Malo ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Daniel Beaudoin, APPUYÉ par madame Gisèle Dicaire et il est unanimement résolu ce qui suit :

QUE ce conseil embauche monsieur Daniel Laberge à titre de salarié temporaire selon l'article 4.04 de la convention collective 2012-2017 en vigueur au poste de chauffeur-opérateur – quart de soir pour la période hivernale débutant selon les besoins du service le tout selon les dispositions, l'échelon et la classification édictés à la convention collective 2012-2017 en vigueur.

QUE ce conseil prend acte de l'affectation de monsieur Patrick Desloges au poste de chauffeur-opérateur – quart de soir pour la période hivernale débutant selon les besoins du service le tout selon les dispositions édictées à la convention collective 2012-2017 en vigueur avec les ajustements nécessaires.

QUE ces dépenses soient imputées au poste budgétaire # 02-32000-141.

**4761-12-2013**

### **c) AUTORISATION DE PAIEMENT – DÉCOMPTE PROGRESSIF # 1 - RÉAMÉNAGEMENT AUX POSTES DE POMPAGE ET RÉSERVOIRS D'AQUEDUC ET À L'USINE D'ÉPURATION DES EAUX – DOSSIER # HYG-201308-18 – NORDMEC CONSTRUCTION INC.**

ATTENDU l'octroi de la subvention du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire provenant d'une partie de la taxe d'accise sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2010-2013) au montant de 818 685 \$ ;

ATTENDU l'affectation du fonds général au montant de 154 315 \$ par la résolution # 4535-05-2013 ;

ATTENDU le règlement # 66-2013 autorisant une dépense au montant de

863 000 \$ et un emprunt au montant de 206 200 \$ afin de financer la subvention du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire dans le cadre du programme TECQ pour des travaux de mise aux normes des équipements d'eau potable et d'assainissement des eaux en référence à la programmation TECQ 2010-2013 ;

ATTENDU la résolution # 4650-09-2013 datée du 4 septembre 2013 par laquelle ce conseil attribuait un contrat au montant de 47 754 \$ plus les taxes applicables à Nordmec Construction inc. pour des travaux de réaménagement aux postes de pompage et au réservoir d'aqueduc de même qu'à l'usine d'épuration des eaux usées selon le devis # HYG-201308-18 ;

ATTENDU la facture # 3202 datée du 28 novembre 2013 de Nordmec Construction pour l'avancement des travaux au 30 novembre 2013 au montant total de 38 256 \$ plus les taxes applicables ;

ATTENDU la recommandation favorable du directeur du Service des Travaux publics et Services techniques, monsieur Bernard Malo ;

ATTENDU le certificat de paiement # 1 (décompte progressif) tel que préparé par monsieur Simon Lajoie, ing. de Les Consultants S. M. inc. datée du 2 décembre 2013 au montant de 34 430.40 \$ plus les taxes applicables tenant compte de la retenue de 10 % ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Daniel Beaudoin, APPUYÉ par madame Lisiane Monette et il est unanimement résolu ce qui suit :

QUE ce conseil autorise le Service de la Trésorerie à acquitter le paiement du décompte progressif # 1 précité au montant de 34 430.40 \$ plus les taxes applicables à Nordmec Construction inc.

QUE cette dépense soit payable par le règlement # 66-2013 et la subvention TECQ précitée.

**4762-12-2013**

d) AUTORISATION DE PAIEMENT FINAL – CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DES MATÉRIAUX ET MISE EN ŒUVRE TRAVAUX CHEMIN DU LAC-VIOLON – DOSSIER # TP-201306-14 – GROUPE ABS (LABORATOIRE).

ATTENDU la résolution # 4586-06-2013 datée du 17 juin 2013 par laquelle le conseil attribuait un contrat à Groupe ABS pour effectuer le contrôle de qualité pour les travaux de réfection du chemin du Lac-Violon selon l'appel d'offres # TP-201306-14 au montant de 6 376.00 \$ plus les taxes applicables ;

ATTENDU les factures # 44877 du 24 juillet 2013 au montant de 677.00 \$ et # 45481 du 27 août 2013 au montant de 3118.00 \$ et # 46455 du 16 octobre 2013 au montant 3 416.75 \$ du Groupe ABS totalisant un montant de 7 211.75 \$, soit une différence de 835.75 \$ supérieure au montant du contrat ;

ATTENDU la recommandation favorable de Mme Émilie Fournier, ing. Roche, pour le paiement expliquant cette différence par la présence à la réunion de démarrage non incluse à l'offre initiale et à des échantillons additionnels demandés par l'analyse des matériaux des fenêtres d'exploration sur le projet ;

ATTENDU la recommandation de monsieur Bernard Malo, directeur du Service des Travaux publics et Services techniques, pour le paiement final de la dernière facture au montant total 3 416.75 \$ plus les taxes applicables ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Daniel Beaudoin, APPUYÉ par madame Lisiane Monette et il est unanimement résolu ce qui suit :

QUE ce conseil autorise le Service de la Trésorerie à acquitter la facture # 46455 précitée au montant de 3 416.75 \$ plus les taxes applicables en paiement final à Groupe ABS dans le dossier de réfection du chemin du Lac-Violon # TP-201306-14.

QUE cette dépense soit payable par le règlement # 73-2013.

## **9. URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

### **a) RAPPORTS DES RESPONSABLES ET COMITÉS.**

Le directeur du Service de l'Urbanisme et de l'Environnement dépose le rapport mensuel d'activités, le rapport mensuel et le rapport du mois de novembre 2013.

La conseillère responsable de l'Urbanisme et de la Mise en valeur du territoire, madame Gisèle Dicaire, donne les grandes lignes des activités de l'année. Selon le rapport comparatif, les années 2012 et 2013 ont évolué sensiblement de la même façon avec 420 permis émis en 2013 comparativement à 426 en 2012, résultant en une valeur de travaux se chiffrant à 10 948 591\$. De ce nombre, on note 29 nouvelles constructions en 2013.

Par ailleurs, Mme Dicaire glisse un mot sur le Comité de vision stratégique qui devrait se réunir approximativement 4 fois par année en vue de soumettre ses recommandations aux membres du conseil. La collaboration entre la Ville et le Domaine des 4 Collins a permis l'aménagement de nouvelles boîtes postales qui pourront mieux répondre aux besoins des citoyens du secteur.

Enfin, les résultats du projet pilote de patrouille de sécurité seront analysés au cours des prochaines semaines.

Le conseiller responsable de l'Environnement, monsieur Stéphane Longtin, mentionne que le service de l'écocentre se poursuit malgré la terminaison de l'emploi temporaire du préposé, M. Robert Chartrand et que Mme Bianca Fournier prend la relève pour le service, durant les heures régulières de travail du Service des travaux publics, soit du lundi au vendredi de 8 à 15 h.

**4763-12-2013**

### **b) POLITIQUE DE REMBOURSEMENT D'ANALYSES D'EAU – ASSOCIATIONS DES LACS.**

ATTENDU la résolution # 2980-02-2009 en date du 16 février 2009 par laquelle une politique municipale d'aide financière pour défrayer une partie des coûts des analyses d'eau de lacs par les associations de propriétaires riverains était établie pour l'année 2009 ;

ATTENDU que, lors de l'élaboration des prévisions budgétaires 2013, un montant de 2 000 \$ de l'enveloppe du Volet environnement à l'aide aux associations de propriétaires riverains pour le suivi de la santé des lacs a été prévu ;

ATTENDU la présentation des factures d'analyses d'eau des associations de lacs par monsieur Martin Léger, directeur du Service de l'Urbanisme et de l'Environnement ;

ATTENDU la recommandation favorable de monsieur Martin Léger, directeur du Service de l'Urbanisme et de l'Environnement, à l'effet d'autoriser les paiements selon la politique établie ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Stéphane Longtin, APPUYÉ par madame Gisèle Dicaire et il est unanimement résolu ce qui suit :

QUE ce conseil accueille favorablement les demandes des associations et autorise le Service de la Trésorerie à procéder au remboursement des analyses d'eau effectuées par les associations de lacs locales selon les mêmes critères que ceux retenus lors de l'élaboration de la politique 2009 au prorata et selon la recommandation de M. Léger selon le tableau suivant :

<b>Association</b>	<b>Montant</b>
Association des résidents du Lac-Clair	220.50 \$
Association des propriétaires du Lac-Violon	178.00 \$
Association du Lac-Croche	169.70 \$

Association pour la protection des lacs Charlebois et des Sommets	400.00 \$
Association du Lac des îles d'Entrelacs	155.00 \$
Total	1 123.20 \$

QUE ces dépenses soient imputées au poste budgétaire # 02-47010-444.

## **10. LOISIRS, CULTURE ET PROMOTION TOURISTIQUE**

### **a) RAPPORTS DES RESPONSABLES ET COMITÉS.**

Monsieur Benoît Beauchamp dépose le rapport des activités de la bibliothèque municipale de Sainte-Marguerite-Estérel pour le mois de novembre 2013.

Le responsable, monsieur le maire Gilles Boucher, commente le rapport déposé et indique que le nombre d'abonnés se chiffre à 598.

Il mentionne les activités à venir notamment le dépouillement de l'arbre de Noël ce prochain dimanche 15 décembre au Centre culturel où le conseil remettra un cadeau par enfant pour les jeunes âgés d'un an à 8 ans. Un clown et un magicien seront présents et des collations seront offertes gratuitement par le commanditaire Le Viking qu'il remercie.

M. Boucher explique la position du conseil sur les manifestations du 150<sup>e</sup> anniversaire qui se tiendront du 30 juin 2014 au 30 juin 2015 et poursuit avec les activités à venir lors de l'Hiver en Fête 2014.

Il indique que la patinoire du Centre culturel est accessible et que les tests sur le lac doivent débiter cette semaine pour l'aménagement de la grande patinoire.

**4764-12-2013**

### **b) CONSEIL DE LA CULTURE DES LAURENTIDES – RENOUELEMENT D'ADHÉSION 2013-2014.**

ATTENDU le renouvellement pour l'adhésion au Conseil de la culture des Laurentides pour l'année 2013-2014 ;

ATTENDU la facture # 5698 du Conseil de la culture des Laurentides pour la cotisation annuelle pour la période du 4 novembre 2013 au 3 novembre 2014 au montant de 75 \$ ;

ATTENDU l'adoption des prévisions budgétaires 2013 ;

ATTENDU la recommandation favorable du coordonnateur du Service des Loisirs et de la Culture, monsieur Benoit Beauchamp ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette, APPUYÉ par madame Johanne Lepage et il est unanimement résolu ce qui suit :

QUE le Service de la Trésorerie soit autorisé à acquitter la facture précitée au montant de 75 \$ au Conseil de la culture des Laurentides.

QUE ce conseil nomme monsieur Benoit Beauchamp à titre de représentant de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson auprès du Conseil de la culture des Laurentides.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire # 02-70110-494.

**4765-12-2013**

### **c) CONTRAT – MME MANON THIBAUT, MAQUILLEUSE.**

ATTENDU l'offre de service de madame Manon Thibault, maquilleuse spécialisée pour enfants, pour agir comme maquilleuse publique lors des activités du Service des Loisirs et de la Culture ;

ATTENDU la recommandation favorable du coordonnateur du Service des

Loisirs et de la Culture, monsieur Benoit Beauchamp ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Gisèle Dicaire, APPUYÉ par madame Lisiane Monette et il est unanimement résolu ce qui suit :

QUE ce conseil accepte la proposition de madame Manon Thibault pour la confection de maquillage auprès des enfants les dimanches de 11 h à 16 h au Pavillon Violette-Gauthier entre le 12 janvier 2014 et le 23 février 2014 pour un montant total n'excédant pas 700.00 \$ toutes taxes incluses et mandate monsieur Benoît Beauchamp à signer pour et au nom de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson le contrat à intervenir.

QUE cette dépense soit imputée aux postes budgétaires # 02-70160-447.

**4766-12-2013**

d) CONTRAT – M. JUNIOR BRIN, MASCOTTE.

ATTENDU les besoins en ressources humaines au Service des Loisirs pour la présence d'une mascotte sur l'anneau de glace du lac Masson les fins de semaine, lors d'activités ou de festivités ;

ATTENDU la recommandation favorable de monsieur Benoît Beauchamp, coordonnateur du Service des Loisirs et de la Culture ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette, APPUYÉ par monsieur Alexandre Cantin et il est unanimement résolu ce qui suit :

QUE ce conseil autorise l'embauche de monsieur Junior Brin, à titre de mascotte lors d'activités sur l'anneau de glace du lac Masson, pour une période de huit semaines débutant le 11 janvier 2014 à raison de 12 heures par semaine, au taux horaire de 10.15 \$ de l'heure les samedis et dimanches le tout selon les conditions prévues à sa convention de travail pour un emploi étudiant.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire # 02-70160-141.

**4767-12-2013**

e) PROGRAMMATION DES LOISIRS D'HIVER 2014 – TARIFICATION.

ATTENDU la préparation par le Service des Loisirs et de la Culture de la programmation des activités de loisirs pour la saison d'hiver 2014 et les tarifs associés à chacune de ces activités ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette, APPUYÉ par madame Johanne Lepage et il est unanimement résolu ce qui suit :

QUE ce conseil accepte les activités proposées de même que les tarifs exigés à la programmation des activités Hiver 2014.

## **11. CORRESPONDANCE**

## **12. AFFAIRES NOUVELLES.**

a) AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT # 80-2014.

La conseillère, madame Lisiane Monette, donne un avis de motion qu'à une séance subséquente, sera présenté pour adoption un projet de règlement # 80-2014 décrétant une dépense et un emprunt pour l'achat de l'immeuble sis 88, chemin Masson connu comme étant l'ancien couvent.

b) AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT # 81-2014

Le conseiller, monsieur Alexandre Cantin, donne un avis de motion qu'à une séance subséquente, sera présenté pour adoption un projet de règlement # 81-



2014 décrétant une dépense et un emprunt pour l'achat de l'immeuble vacant, (410), rue du Baron-Louis-Empain connu comme étant l'ancienne auberge Relais du Baron et le rachat du Centre culturel.

### **13. SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS**

**4768-12-2013**

### **14. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Étant 21 h 02, IL EST PROPOSÉ par madame Gisèle Dicaire, APPUYÉ par madame Johanne Lepage et il est résolu à l'unanimité des personnes présentes de lever l'assemblée, l'ordre du jour étant épuisé.

(signé)

\_\_\_\_\_  
Monsieur Gilles Boucher  
Maire

(signé)

\_\_\_\_\_  
Monsieur Sébastien Racette,  
Trésorier